



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Christiane CARRIER, Maire. Mme Marie LANG a été élue secrétaire de séance.

Présents : Mme Christiane Carrier, M. Romain Rigaud-Modelin, Mme Marie Lang, Mme Lydie Tanchon, M. Christophe Bouillet, M. Jérôme Journet, Mme Caroline Sack, Mme Véronique Yung-Hing, M. Antoine Staiger.

Nombre de Conseillers : 9 en exercice, 9 présents, 0 procuration. Suffrages exprimés : 9 pour ; 0 contre ; 0 abstention.

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et pour son affichage en mairie le 03/02/2025.

DELIBERATION N°2025-01

DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS GRAND-LAC RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Considérant la décision prise par Grand-Lac selon la délibération N°19 datant du 17/09/2024 afin d'attribuer un fonds de concours à ses communes membres pour contribuer au financement de leurs investissements en nouveaux équipements, notamment concernant l'éclairage public,

Le Maire, Christiane CARRIER, précise que dans ce cadre la commune a demandé à Grand-Lac le 08/02/2024 une aide financière concernant l'installation d'un nouveau système d'éclairage public composé de 15 mâts solaires pour un montant total des travaux s'élevant à **65 760 € HT** (soit 78 912 € TTC).

Elle mentionne aussi que, selon la convention datant du 17/09/2024, Grand-Lac a attribué à la commune dans le cadre du fonds de concours un montant de **26 304 €**.

Elle précise enfin que :

- l'Etat a accordé à la commune, dans le cadre du fonds vert, **9 864 €**,
- le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) a accordé à la commune **6 600 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette sollicitation du fonds de concours de Grand-Lac,
- **ACCEPTE** la contribution de Grand-Lac d'un montant de 26 304 €,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour réaliser l'ensemble des tâches afférentes et pour obtenir la subvention dédiée.

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune d'Ontex par courrier à la Mairie d'Ontex sise 360 chemin de la Mairie 73310 Ontex ;
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie sise Château des Ducs de Savoie, place Caffé BP 1801 73018 Chambéry Cedex ;
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble situé 2 place de Verdun 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, le 27 janvier 2025,

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Christiane CARRIER

La secrétaire de séance,
Marie LANG

